



PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2025

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Nathalie KHEMDOUDI, Christine BOUILLOT, Claudine CORNU, Jean Luc MEUNIER, Aline ROUSSEAUX, Denis RAUX, Pascal VAN DORSSELAER, Pierre FLEURY, Valérie THEVENOT

ABSENTS :

Roxane COLLINET avec pouvoir Nathalie KHEMDOUDI

Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER

Joël CORPET avec pouvoir Denis RAUX

Julien GAUDET absent avec pouvoir Yvan NOEL

Joëlle DE MATTEIS absente

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie KHEMDOUDI

ORDRE DU JOUR :

Approbation PV dernière séance

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS FAPC APPELS A PROJETS

Il est à nouveau présenté le règlement du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) qui prévoit une enveloppe concernant :

- 1) Les travaux d'entretien de voirie (marquage au sol et PMR devant le parking de la Mairie)

Notre commune peut prétendre annuellement au montant suivant : 4000 €

Trois devis d'entreprises différentes sont présentés au Conseil Municipal

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de marquage au sol de la Commune et la modification de l'emplacement PMR et leurs plans de financement qui lui ont été présentés pour un montant de 7827,54 € HT

- 2) Les travaux d'aménagement de Bourg (création d'un chemin pédestre en prolongement de l'Impasse Grand Cour)

Notre commune peut prétendre annuellement à 50 % du montant.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux d'aménagement de Bourg : création d'un chemin pédestre en prolongement de l'Impasse Grand Cour et son plan de financement qui lui a été présenté pour un montant de 6423,10 € HT.

- Sollicite une subvention dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux.

- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention.

Le solde sera autofinancé grâce à des ressources propres.

- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION CREDITS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Yvan NOEL propose de rester sur les mêmes montants que ceux de 2023/2024 sachant que l'effort consenti à l'école en termes de confort et de rénovation est particulièrement important depuis les travaux entrepris.

Ainsi les sommes de 52 € par élève inscrit à la rentrée 2024/2025 et de 100 € par classe sont retenues.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION MONTANT CARTE DE PECHE

Pour un montant symbolique de 10 €, la carte de pêche annuelle réservée aux Oslonnais reste identique à celui de l'année dernière.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMBIANCE ET LOISIRS

Cette subvention est présentée depuis plusieurs années : il s'agit de 288€ correspondant à la fourniture des sapins de Noël.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION DEPLOIEMENT DES BORNES ELECTRIQUES CONVENTION EASY CHARGE SERVICES

Petit rappel :

Dans le cadre de l'attractivité territoriale et du développement des énergies renouvelables, la Mairie a opté de confier pour exercice de la compétence « déploiement d'installations de recharges pour les véhicules électriques (IRVE) » au Grand Chalons.

Le prestataire a donc été choisi par le Grand Chalons : il s'agit de Easy Charge Services.

Cette délibération consiste à donner le pouvoir à Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation du domaine public, en qualité de propriétaire du foncier mis à disposition à Easy Charge Services

La durée de la convention proposée est de 17 ans.

Deux bornes seront installées sur la commune : une de forte charge et la seconde de charge moyenne.

Chaque borne dispose de deux places.

Le premier point 0 est à la charge d'ECS.

Délibération adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

- Plan Intercommunal de Sauvegarde :

Yvan NOEL a participé à un rassemblement des communes du Grand Chalons le 4/2/2025.

Les communes voisines n'étaient malheureusement pas incluses, or cela permettrait la mutualisation de fiches établies.

Il faut mettre à jour le DICRIM.

Il faut intégrer les données, (plans...) du Plan Départemental, du Grand Chalons, du plan communal dans notre PCS.

Prévoir une prochaine date d'exercice

- Evènement cantine suspicion de plat non conforme :

Suite à un incident intervenu lors la distribution des repas (plat de rosbief sauce moutarde présentant une couleur irisée), des dysfonctionnements ont été mis à jour dans la gestion de cette « crise » :

Un retour aux agents a donc été fait pour leur rappeler la procédure à suivre : le Maire, à défaut le 1^{er} adjoint, doit être averti dans les plus brefs délais de l'incident.

Une fiche « incident » sera à établir dans la cadre du PCS

Après appel à une pharmacie puis au centre antipoison, l'incident s'avère « minime ».

Une communication a été faite dès le lendemain aux parents d'élèves.

- Réflexion désert médical :

Claudine CORNU nous informe de l'avancée des démarches évoquées lors d'un second atelier tenu à LANS le 5 Février 2025.

Bonne présence des paramédicaux.

LUX a été préférée à OSOLON et ses communes voisines car elles ne sont pas prioritaires pour l'attribution d'un médecin.

Présentation du CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

Leurs missions : accès au parcours de soin et au soin-prévention et attractivité du territoire.

Parmi les pistes évoquées lors de cette rencontre, nous réfléchissons à pallier le manque de médecin par les moyens suivants: le renouvellement de l'ordonnance, les soins à domicile,

Le prochain atelier aura lieu le 6 mai 2025 à OSOLON - Thème : « Mieux travailler avec l'HAD (hospitalisation à domicile) »

Seront abordés le travail des infirmières libérales et la santé mentale.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Monsieur le Maire propose une « réaffectation » des locaux aux associations :

Libérer le local actuel d'Ambiance et Loisirs pour les chasseurs.

Libérer le bungalow pour Ambiance et Loisirs.

Le JPPO pourrait utiliser la Maison des Associations pour leurs interventions les jours de pluie voire les ateliers municipaux.

La salle libre de l'école sera une salle de réunion.

2/ Point sur le remplacement à venir de notre Agent Administratif à l'accueil.

Nathalie KHEMDOUDI demande comment se passe la « formation » de la candidate retenue

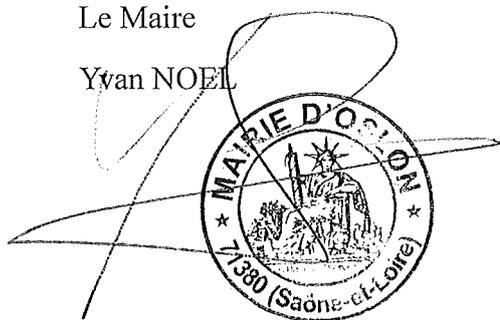
En attente des suite à donner

Prochaine séance le 24 Mars 2025 à 19 heures 00

Fin de la séance 20 heures 10 minutes

Le Maire

Yvan NOEL



La Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke at the end.

